Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121642-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

4-2 Tarifs communaux 2026 – Location de salles

M. Ronan LE STANG, rapporteur, expose :

« Les tarifs de location des salles communales ont été fixés en dernier lieu, aux termes de nos délibération n°2-3 du 9 décembre 2024 et 2-1 du 24 février 2025.

Votre Commission de la vie locale a examiné ce dossier lors de sa réunion du lundi 1er décembre 2025. Pour l'année 2026, elle vous propose de modifier le tableau correspondant à la rubrique « Espace Raphalen – Grande Halle » comme suit :

- *430 € pour la location à une association du périmètre CCHPB à but lucratif*
- *1 700 pour une association ou un organisme hors CCHPB à but non lucratif*
- *2 760 € pour une association ou un organisme hors CCHPB à but lucratif*

Le tableau correspondant, amendé de ces propositions, était annexé à votre convocation pour la présente réunion.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission de la vie locale en date du 1er décembre 2025
Adopte les conclusions du rapporteur
Fixe comme indiqué dans le tableau annexé, le tarif de location des salles communales à compter du 1er janvier 2026
Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à émettre les titres de recette correspondants

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 5 janvier 2026
Madame le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Josiane KERLOCH